



Par **PIERRE-YVES GEOFFARD**
Professeur à l'École d'économie de Paris,
directeur d'études à l'IEHES

La course de vitesse contre le virus

Le manque de doses de vaccins est le problème majeur pour lutter contre la propagation du Covid-19. Pour vacciner 80 % de la population mondiale, il faudrait produire entre 7 et 14 milliards de doses, soit augmenter nettement les capacités de production.

Libération, 26 avril 2021

SIÈGE COCO



Vendredi, un milliard de doses de vaccins contre le Covid-19 avaient été administrées dans le monde. Tous les pays cités en exemple pour la rapidité et l'efficacité de leur campagne de vaccination ont une caractéristique commune: chacun a bénéficié d'un nombre de vaccins bien supérieur à sa part dans la population mondiale. Le Royaume-Uni, pour 0,87% de la population mondiale, a reçu 4,5% des doses; Israël pèse 0,11%, et a reçu 1% des doses; les États-Unis représentent 4,25% de la population et 22% des doses. A toutes celles et ceux qui se désolent de la lenteur de la vaccination en France, rappelons que depuis janvier, la part de la population vaccinée est quasiment identique dans les quatre plus grands pays de l'Union européenne (UE), de l'ordre de 20% au-

jourd'hui. Dans tous ces pays, ce qui dicte le rythme d'administration des vaccins n'est pas l'organisation du système de soins, plus ou moins régionalisée; ce sont les doses de vaccins que chaque pays a reçues, et ce nombre, rapporté à la population, est identique à travers l'UE. Certes, le bilan devra être tiré de la manière dont l'Union européenne a géré les commandes de vaccins. Toutefois, l'UE qui abrite 5,7% de l'humanité, a pu aujourd'hui bénéficier de 12,9% des doses de vaccins.

A tous ceux qui estiment scandaleux le «retard» de la France, il faut poser la question: «Quels sont les pays qui auraient dû recevoir moins de doses pour que la France aille plus vite?». Le vrai problème, c'est le manque de doses dans le monde. Tous les pays ne peuvent vacciner au même rythme qu'Israël ou le Bhoutan, voilà tout. D'après la directrice du Gavi (Alliance globale pour la vaccination), les capacités de production sont actuellement de l'ordre de 3,5 milliards de vaccins par an, tous vaccins confondus; il faudra, pour vacciner 80% de la population mondiale contre le Covid-19, produire entre 7 et 14 milliards de doses, selon qu'une injection suffit ou qu'un rappel est nécessaire. L'enjeu est là, et pas ailleurs. Or sans une vaccination massive de l'ensemble de la population humaine, le virus continuera à circuler, par endroits et par moments à rythme élevé; cette circulation permettra, on peut déjà le constater, l'émergence de variants, dont certains pourraient remettre en cause l'efficacité des vaccins déjà administrés. La course de vitesse contre le virus et ses variants ne se déroule pas dans un pays ou dans une région du monde: c'est l'humanité tout entière qui la gagnera, ou qui la perdra.

Dès lors, comment produire au plus vite le plus de doses possible? Suspendre les droits de propriété intellectuelle sur les

jours/hui. Dans tous ces pays, ce qui dicte le rythme d'administration des vaccins n'est pas l'organisation du système de soins, plus ou moins régionalisée; ce sont les doses de vaccins que chaque pays a reçues, et ce nombre, rapporté à la population, est identique à travers l'UE. Certes, le bilan devra être tiré de la manière dont l'Union européenne a géré les commandes de vaccins. Toutefois, l'UE qui abrite 5,7% de l'humanité, a pu aujourd'hui bénéficier de 12,9% des doses de vaccins.

Celles et ceux qui réclament la levée des brevets devraient savoir que la concurrence ne suffit pas toujours à résoudre tous les problèmes.

vaccins au titre de l'urgence sanitaire, comme le demandent plus de 100 pays menés par l'Inde et l'Afrique du Sud permettra-t-il de répondre au défi? Les arguments ne manquent pas pour s'attaquer aux brevets. L'information qu'un produit est efficace pour protéger d'une maladie ou pour réduire ses conséquences, lorsqu'elle est validée par des publications académiques, est une information publique. Même si elle a été produite par une entreprise privée, et même si cette entreprise ne bénéficiait d'aucun financement public, cette information est un bien public. Or le brevet interdit à un autre producteur d'utiliser cette information publique, réduisant ainsi artificiellement la concurrence, alors que non seulement la concurrence permet de diminuer les prix de vente mais aussi, ce qui est le plus important ici, en laissant chaque entreprise qui le souhaite la liberté de produire le vaccin, d'augmenter le volume de production.

Pourtant, celles et ceux qui réclament la levée des brevets devraient savoir que la concurrence ne suffit pas toujours à résoudre tous les problèmes. Tout d'abord, il faut préserver les incitations à entreprendre des recherches: des subventions amont à la recherche et développement (R&D), des engagements de pré-achat, voire des «concours d'innovation» richement dotés peuvent produire des incitations aussi puissantes à l'innovation; il faut quand même préciser lesquels seront mobilisés à l'avenir.

Mais surtout avoir le droit de reproduire un vaccin ne suffit pas pour maîtriser toute la chaîne de production. Ainsi, malgré l'annonce de Moderna, en octobre, qu'elle renoncerait à faire valoir ses droits à poursuivre toute entreprise qui copierait son vaccin, aucune entreprise n'est parvenue à le faire. En revanche, le partage volontaire de licence prévoit que le détenteur du brevet transfère une part de son savoir-faire. Ainsi, le Serum Institute en Inde produit, sous licence, des dizaines de millions de doses du vaccin AstraZeneca. En somme, si la levée des brevets peut être bienvenue, elle n'est ni suffisante ni nécessaire à l'impérieuse augmentation des capacités de production de vaccins. ◀

Cette chronique est assurée en alternance par Anne-Laure Delattre, Ioana Marinescu, Bruno Amable et Pierre-Yves Geoffard.